

DELIBERATION

COMMUNE DE MARCILLY LE CHATEL,

SEANCE du 8 septembre 2023 :

Présents : GOUBY Thierry, DERUE MOLLE Odile, FORAISON Jacques, COHAS Régine, ROCHIGNEUX Didier, BOURSIER Adeline, JOUIN Nicolas, DUCHEZ Stéphane, SEFERIAN Sandrine, MASSACRIER Marie-Claude, GIBERT Marie-Anne, GARIN Maximilien

Absents excusés : DELHOMME Baptiste (pouvoir donné à T.GOUBY), GRANGE JF (pouvoir donné à A.BOURSIER)

Absente : COMBE Emilie

Secrétaire de séance : S.SEFERIAN

Objet : Projet acquisition parcelles

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil avait formulé l'idée, en début de mandat, de relier le centre bourg au stade de foot par un chemin piétonnier. L'idée principale étant de sécuriser cet axe en évitant de traverser la D8.

Une opportunité se présente pour acquérir des bandes de terrains le long du Drugent. Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de lui donner mandat pour négocier et acquérir ces terrains.

Après en avoir délibéré le conseil municipal approuve à l'unanimité et donne pouvoir à Monsieur le Maire pour engager la procédure d'acquisition des parcelles concernées.

Ont signé au registre tous les membres présents.
Copie certifiée conforme

Fait à MARCILLY LE CHATEL,
le 8 septembre 2023
Le Maire
Thierry GOUBY



Le secrétaire de séance
Sandrine SEFERIAN

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

042-214201345-20230908-2023-068-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/09/2023

Affichage : 13/09/2023